

# La politique des activités sociales et culturelles

## Piloter les Activités Sociales et Culturelles (ASC)

**PUBLIC** : Elus titulaires/suppléants du CSE

▶ 1 jour - 7h

### OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation liée aux activités sociales et culturelles
- Confronter les pratiques et les difficultés de chacun
- Appréhender une meilleure communication en direction de vos salariés
- Réfléchir à une politique sociale

**PRÉREQUIS** : Aucun

**MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES** : Apport de connaissances théoriques, travail individuel

### PROGRAMME

#### Clarifier et légitimer le rôle social de votre instance

- ▶ Définition du rôle social
- ▶ Définition d'une ASC (Activité Sociale et Culturelle)
- ▶ Comprendre l'utilité sociale

#### Savoir comment tendre vers l'équité pour plus de justice sociale entre les salariés

- ▶ Définir son projet social, sa politique sociale : exemples, méthodes...
- ▶ L'équité par les aides financières, par la nature des activités

#### Comprendre les enjeux de la communication des ASC en direction de vos salariés

- ▶ Les enjeux de la communication : expliquer le choix et les objectifs de vos actions

#### Droits et devoirs liés aux ASC

- ▶ Les critères URSSAF, la fiscalité – Anticiper les procédures de contrôle
- ▶ La notion d'ayant droit
- ▶ L'importance du règlement des ASC et des procédures établies

### COÛT DE LA FORMATION (Adhérents)

- En inter : 300 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)
- En intra : sur devis

**ACCESSIBILITÉ** : Session accessible aux personnes en situation d'handicap. Pour une identification et mise en oeuvre de moyens adaptés, merci de contacter le référent handicap Cezam Auvergne-Rhône-Alpes : François Martins - Tél : 04 73 37 37 03 - Mail : f.martins@cezam-aura.fr